



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 95957

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la mise en oeuvre du plan santé mentale, présenté par le Gouvernement le 4 février 2005. Un an après cet engagement, la presse s'est fait l'écho des déceptions des professionnels de la psychiatrie qui n'ont encore touché aucun crédit sur le milliard d'euros qui avait été annoncé. Les établissements en cours de restructuration sont confrontés à une transformation des pratiques soignantes et à un déficit de la qualité des soins apportés aux patients, difficultés qui ne sauraient être résolues sans l'affectation de moyens financiers supplémentaires. Force étant de constater qu'un an après son annonce aucun crédit du plan santé mentale n'a été débloqué, il lui demande de lui indiquer l'état de la notification des crédits et leur destination pour l'année 2006.

Texte de la réponse

L'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités est appelée sur la mise en oeuvre du plan santé mentale 2005-2008, notamment en ce qui concerne les moyens notifiés. Le bilan de la première année de mise en oeuvre du plan « psychiatrie et santé mentale 2005-2008 » a été arrêté fin mai 2006 et discuté au sein de l'instance nationale de concertation en santé mentale le 6 juillet 2006, préalablement à sa remise à M. le ministre de la santé et des solidarités. Les moyens budgétaires mobilisés au cours de cette première année ont été à la hauteur des dispositions du plan. En ce qui concerne les crédits de fonctionnement, 41,5 % des crédits de fonctionnement prévus par le plan ont été alloués ou notifiés en 2005 et au titre des premières délégations 2006, soit 119,43 MEUR sur le montant pluriannuel prévu de 287,5 MEUR. En ce qui concerne les subventions prévues par le plan au titre du fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés (FMESP), le quart des subventions prévues pour la période 2005-2008 a été notifié, soit 8,5 MEUR alloués en 2005 et 37,1 MEUR notifiés en 2006. Au total, les crédits alloués ou notifiés dans cette première année de mise en oeuvre du plan auront permis de créer dans les secteurs de psychiatrie 78 postes de médecins et 603 postes de paramédicaux. Les crédits d'investissement correspondant à la mise en oeuvre du plan d'investissement en santé mentale ont été notifiés par la circulaire budgétaire du 1er août 2006, faisant bénéficier 342 opérations d'aide à l'investissement, selon un taux de subvention en moyenne de 47 %.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95957

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juin 2006, page 5802

Réponse publiée le : 5 décembre 2006, page 12789